



Le funeste destin de World Tricot, les « petites mains » qui ont eu maille à partir avec Chanel

S'abonner au Monde - 15 € / mois

Article paru dans l'édition du 16.08.11



C'est une histoire triste et kafkaïenne. Celle d'une PME de Haute-Saône, un petit fabricant de tricot baptisé World Tricot qui avait défrayé la chronique en 2005 en attaquant pour plagiat - fait rarissime dans les annales du luxe - la célèbre maison Chanel, l'un de ses principaux donneurs d'ordres.

Une démarche qui n'a réussi qu'à faire fuir ses autres clients de la haute couture et a plongé la PME dans d'énormes tracas financiers. Sa difficile renaissance, sous forme d'une société coopérative, pourrait n'être que provisoire. Un récent jugement du tribunal de grande instance de Vesoul oblige les rares salariés restants à payer des loyers exorbitants et à quitter les lieux avant le 5 septembre.

Dans cette affaire, où les forces en présence sont clairement inégales, le tribunal de commerce de Paris avait, le 11 décembre 2009, débouté World Tricot, condamné à verser 202 000 euros de dommages et intérêts pour « *dénigrement manifeste* » à l'encontre de la marque française exportée dans le monde entier. Chanel avait, de son côté, été condamné à payer à son sous-traitant 400 000 euros pour « *rupture de contrat* ». Depuis, la procédure d'appel a été radiée administrativement, précise-t-on chez Chanel. Selon ce groupe, « *aucune des parties n'a procédé au règlement des sommes en jeu, puisque le tribunal n'avait pas ordonné l'exécution provisoire de la décision. De plus, World Tricot avait fait appel, ce qui a eu pour effet de suspendre la décision de justice* ». Après une période de redressement judiciaire, World Tricot avait été mis en liquidation le 6 juillet 2010. Sa boutique parisienne, Angèle Batist, garde rideau fermé.

Carmen Colle, l'énergique patronne de cette petite entreprise, qui, dans ses meilleures années, a fait travailler jusqu'à 90 ouvrières, essentiellement venues des Balkans, a tout tenté pour faire renaître son entreprise.

Petit miracle

Devenue directrice artistique bénévole, elle a créé une nouvelle structure coopérative, World Tricot Compagnie, et démarré au printemps une nouvelle aventure avec huit salariés. Mi-mars, le jour fixé pour la vente par le liquidateur du stock et des machines à coudre de World Tricot, un petit miracle s'est produit. Des amis et des proches de Mme Colle ont acquis tous les lots, offrant à la nouvelle structure de quoi repartir sous de meilleurs auspices après ce différend si ravageur avec Chanel.

Le 9 juillet 2010, la petite équipe réussit à organiser un défilé dans l'usine. Certains clients de la haute couture sont revenus de Suisse, de Belgique, d'Allemagne. Les très gros donneurs d'ordres français, les autres géants du luxe, ne souhaitent pas se désolidariser d'un des leurs. « *Je n'avais pas prospecté, mais j'avais de belles perspectives, de belles commandes à l'export. Un jour, les grandes marques françaises seraient revenues* », assure Mme Colle.

Techniquement, dans la mesure où World tricot avait été liquidé, la nouvelle coopérative devait payer un nouveau loyer. « *Les pouvoirs publics nous avaient assuré que tout pourrait s'arranger* », dit une salariée.

Nouvelle avalanche de tourments. La petite équipe est désormais sommée de quitter les lieux d'ici au 5 septembre. L'assignation du tribunal de grande instance de Vesoul réclame aux occupants 11 500 euros de loyer par mois depuis novembre 2010 et 500 euros d'astreinte par jour à dater du 5 septembre.



Nicole Vulser

[Retournez en haut de la page](#)

Vous êtes abonnés

Classez cette archive, vous pourrez ainsi la consulter facilement pendant toute la durée de votre abonnement.

[Placez cette archive dans votre classeur personnel](#)